

**50 Partners III**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 750 000 €  
Siège social : 62 rue Jean Jacques Rousseau – 75001 Paris  
841 403 207 RCS Paris

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 24 OCTOBRE 2025**

**(EXTRAIT)**

(...)

**PREMIERE RESOLUTION**

***Augmentation du capital social de 1 750 000 € à 4 252 500 € par incorporation de l'écart de réévaluation et de la prime d'émission***

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'augmenter le capital qui s'élève à 1 750 000 € divisé en 1 750 000 actions de 1 € chacune de valeur nominale, d'une somme de 2 502 500 € pour le porter à 4 252 500 € par incorporation du compte « écart de réévaluation » pour 2 309 650 € et du compte « prime d'émission » pour 192 850 € par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des 1 750 0 000 actions qui se trouve portée de 1 € à 2,43 €.

Le capital social se trouve donc porté à 4 252 500 € divisé en 1 750 000 actions de 2,43 € de valeur nominale chacune.

Nombre de voix pour : 1 295 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

***Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts sociaux***

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social de la façon suivante :

**« Article 6 - APPORTS**

Il a été apporté à la société :

- Lors de sa constitution, en numéraire, la somme de  
NEUF CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS, ci..... 945 000 €

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 20 septembre 2018  
et des décisions du Président du 28 septembre 2018  
une somme en numéraire de CENT QUARANTE MILLE EUROS, ci ..... 140 000 €

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 16 octobre 2018  
et des décisions du Président du 25 octobre 2018  
une somme en numéraire de DEUX CENT DIX MILLE EUROS, ci..... 210 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale  
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 janvier 2019  
et des décisions du Président du 5 février 2019  
une somme en numéraire de CENT QUARANTE MILLE  
EUROS, ci ..... 140 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale  
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 19 avril 2019  
et des décisions du Président du 2 mai 2019,  
une somme en numéraire de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE  
EUROS, ci ..... 175 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale  
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 18 octobre 2019  
et des décisions du Président du 15 novembre 2019,  
une somme en numéraire de SOIXANTE DIX MILLE  
EUROS, ci ..... 70 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale  
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 15 janvier 2021  
et des décisions du Président du 25 février 2021,  
une somme en numéraire de SOIXANTE DIX MILLE  
EUROS, ci ..... 70 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale  
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 24 octobre 2025, une somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS par incorporation de l'écart de réévaluation et de la prime d'émission, ci ..... 2 502 500 €

-----  
TOTAL égal au montant des apports composant le capital social, soit QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS, ci ..... 4 252 500 € »

### **« Article 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (4 252 500 €).

Il est divisé en UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE MILLE (1 750 000) actions de même catégorie, d'une valeur nominale unitaire de DEUX EUROS QUARANTE TROIS CENTIMES (2,43 €) et toutes intégralement libérées. »

Nombre de voix pour : 1 295 000  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### ***Pouvoirs pour formalités***

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

Nombre de voix pour : 1 295 000  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente  
La société 50 Partners Gestion  
Représentée par  
Jérôme Masurel

